

SYNDICAT MIXTE
SCHEMA DE COHERENCE
TERRITORIALE REGION FLANDRE DUNKERQUE

**Extrait du registre aux délibérations du Syndicat Mixte
Séance du mercredi 13 mai 2026 à 11 heures
Communauté Urbaine de Dunkerque**

**Présidence : Monsieur Pierre DESMADRILLE
Nombre de délégués en exercice : 15
Date de convocation de séance : 28/04/2026**

Présents

Pierre DESMADRILLE

Président

Paul-Loup TRONQUOY, Julien GOKEL

Vice-Présidents

Christine DECODTS, Eric GENS, Michel PESCH, Valérie ROBERT, Frédéric
VANHILLE, Patrice VERGRIETE

Délégués

Absents et excusés

Grégory BARTHOLOMEUS, Nicolas FORAIN, Jean-François MONTAGNE,
Bertrand RINGOT, Franck SPICHT, Camille VERRIELE

Délégués

Conformément aux dispositions de l'article L2121-20 du Code Général des Collectivités
Territoriales,

Grégory BARTHOLOMEUS a donné pouvoir à Eric GENS
Nicolas FORAIN a donné pouvoir à Paul-Loup TRONQUOY
Jean-François MONTAGNE a donné pouvoir à Michel PESCH
Bertrand RINGOT a donné pouvoir à Patrice VERGRIETE
Franck SPICHT a donné pouvoir à Valérie ROBERT
Camille VERRIELE a donné pouvoir à Christine DECODTS

Président de séance : Pierre DESMADRILLE

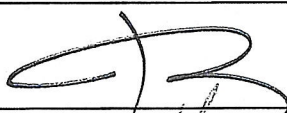


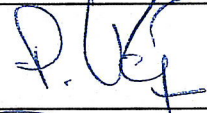


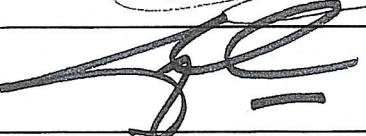


Secrétaire de séance : Paul-Loup TRONQUOY assisté de Catherine RENOU



COMITE SYNDICAL D'INSTALLATION DU SCoT DE LA REGION FLANDRE DUNKERQUE

MERCREDI 13 MAI 2026 - 11 HEURES

Communauté Urbaine de Dunkerque

Nom et Prénom	Organisme	Signature
Jewols Christine	UP CUD	
ROBERT Valérie	CCHF	
PESCHA Michiel	VP CUD / Maire	
VERGRËTE Patricia	Pdt CUD	
TRONQUOY Pat-lop.	Pdt CCHF	
VANHILÉ Fredere	coy CUD	
GODEL Julien	VP CUD	
GENS Eric	UP CUD	
DESMARILLE PIERRE	CUD	


SIGNATURES

.../...

PRESIDENT DU SCoT



SECRETAIRE DE SEANCE



DELIBERATION

Désignation des délégués du syndicat mixte du SCoT de la région Flandre Dunkerque à l'Agence d'Urbanisme et de Développement de la région Flandre-Dunkerque (AGUR)

Monsieur le Président expose :

L'AGUR est une agence d'urbanisme qui a pour objectif de répondre aux attentes de ses membres en s'appuyant sur des équipes-projets pluridisciplinaires grâce à une organisation d'agence transversale et agile. Une diversité d'enjeux territoriaux est ainsi traitée.

Cette année, elle se dotera d'un nouveau projet d'agence partagé avec l'ensemble de ces partenaires.

Ses domaines d'intervention

- l'urbanisme et l'aménagement, l'architecture, le patrimoine et le paysage,
- l'habitat, les déplacements et les transports,
- le développement économique et l'emploi,
- l'environnement et les espaces naturels,
- l'action sanitaire et sociale,
- Le tourisme, le sport et les loisirs,
- l'éducation et la formation,
- la culture et la communication, les modes de vie et les questions de société,
- le lien social et la démocratie locale.

» Elle constitue un centre interdisciplinaire de ressources, d'études, de recherches, de conseils et de formation.

» Elle enregistre et gère, par la mise en œuvre d'un observatoire, l'évolution des données dans ses domaines de compétence.

» Elle organise la diffusion et la communication de l'ensemble de ses travaux et de ses observations auprès de ses membres, et au-delà en tant que de besoin.

» Elle est admise à effectuer toutes actions se rattachant directement ou indirectement à cet objet social ou pouvant en favoriser la réalisation.

Le syndicat mixte du SCoT de la région Flandre Dunkerque étant membre de l'AGUR, il appartient au comité syndical de désigner ses représentants au sein de l'Assemblée Générale et au Conseil d'Administration.

Conformément à l'article 8-1 des statuts de l'association, représenté à l'assemblée générale par 3 personnes désignées par le comité syndical. Parmi ces représentants, l'un d'eux est désigné au conseil d'administration.

Conformément à l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) le vote a lieu au scrutin secret lorsqu'il est procédé à une nomination, à moins que le Comité décide, à l'unanimité, de ne pas y procéder. Le Comité syndical, après avoir entendu ce qui précède,

Décide à l'unanimité, de ne pas recourir à un vote à bulletin secret.

Désigne les 3 délégués suivants pour représenter le syndicat mixte du SCoT de la région Flandre Dunkerque à l'Assemblée Générale de l'AGUR

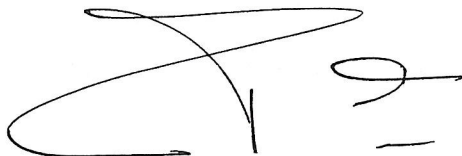
- Pierre DESMADRILLE
- Bertrand RINGOT
- Valérie ROBERT

Désigne le délégué suivant pour représenter le syndicat mixte du SCoT de la région Flandre Dunkerque au Conseil d'Administration de l'AGUR

- Pierre DESMADRILLE

Fait et délibéré au siège du syndicat mixte du SCoT de la région Flandre Dunkerque, le 13 mai 2026.

Le Président,



Signature Secrétaire de séance

Pierre DESMADRILLE

